



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 juin 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 juin conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à Mme OTTAVY, Mme FLAMENCOURT à Mme NADAL, M. CASTELLANA à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. le Maire, Mme FELICIAGGI à M. CAU, M. DELIPERI à M. ARESU.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 juin 2017

Délibération N°2017/152

**Réalisation d'une prestation d'audit énergétique portant sur le patrimoine communal
Modification de la structuration de l'opération, de son coût total prévisionnel et de son plan de
financement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le conseil municipal du 13 mars dernier a bien voulu délibéré favorablement sur le principe de la réalisation d'une prestation d'audit énergétique portant sur le patrimoine communal.

A travers la mise en œuvre de cette opération, la Ville d'Ajaccio souhaite l'audit des bâtiments communaux à usages spécifiques d'enseignements, sportif, culturel, techniques, de bureaux, de parking etc...

Afin que cette étude soit rendue possible, la Commune d'Ajaccio a donc fait acte de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Rénovation énergétique du Patrimoine bâti des collectivités territoriales » lancé par le Groupe Caisse des Dépôts en octobre 2016.

La Commune d'Ajaccio a été l'unique Collectivité de Corse à avoir répondu à cet AMI, lancé au niveau national. Sa candidature a été retenue. Elle identifiait 48 bâtiments communaux représentant 85 495 m² comme susceptibles d'être audités.

Suite à ce résultat extrêmement positif pour notre Collectivité, un travail collaboratif a donc été engagé entre la Commune d'Ajaccio, la Caisse des Dépôts et Consignation et l'ADEME dans le but d'établir un cahier des charges en total cohérence avec les exigences des différents financeurs, notamment concernant le volet juridico-financier que doit contenir l'étude. La Commune d'Ajaccio a- d'autre part- été conduite à cibler 30 bâtiments totalisant 60 726 m², qui feront donc l'objet de cet audit.

Ce dernier déclinera un volet juridique financier et technique approfondi de ses bâtiments, qui permettra de déterminer précisément la nature des travaux d'économies d'énergie à réaliser sur les 30 bâtiments retenus, les conditions de mise en œuvre, les montants d'investissements à envisager et les sources de financement susceptibles d'être mobilisées.

Au regard des conclusions de l'audit énergétique, un programme pluriannuel d'intervention sera déterminé afin d'aboutir à une amélioration effective de la performance énergétique des bâtiments concernés, ainsi que du confort de leurs occupants.

Eu égard aux modifications apportées, il est nécessaire de revoir le coût total de l'opération qui s'élève à hauteur de 125 000 € HT (150 000 € TTC) et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

Caisse des Dépôts et Consignation	75 000,00	50,00% de la valeur TTC de l'Etude (et à titre d'information 60% de sa valeur HT)
PRODEME (ADEME-CTC)	25 000,00	20,00%
Commune d'Ajaccio	25 000,00	20,00%
Coût total	125 000,00	100,00%

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, l'inscription des crédits nécessaires est proposée dans l'annexe 1 au présent rapport.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Mme Nicole OTTAVY adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 juin 2017,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170628-2017_152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017
Publication : 28/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE-MAIRE

Laurent MARCANGELI